

## AVIS PUBLIC

**AVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN AUX PERSONNES INTÉRESSÉES  
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 420 :  
RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION,  
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE**

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit :

1. Lors de la séance régulière tenue le 5 juillet 2021, le conseil municipal de Franklin a adopté le projet de Règlement suivant :  
**PROJET DE RÈGLEMENT # 420: ADOPTION D'UN RÈGLEMENT À CARACTÈRE DISCRÉTIONNAIRE.**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 septembre 2021, à 18h00, au Centre récréatif, 2555 rue du Parc à St-Antoine-Abbé. L'objet de cette assemblée est d'expliquer le processus d'approbation d'un règlement, de clarifier la situation concernant le règlement # 420 et de recueillir vos commentaires afin de les partager aux élus lors du prochain caucus. Au cours de cette assemblée, Monsieur Alexandre Primeau, urbaniste, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le projet de règlement peut être consulté sur le site de la municipalité dans la section *projets de règlement* ou en faisant une demande, à la direction de la municipalité, par téléphone au 450-827-2538.
4. Le projet ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Franklin, ce 30 août 2021



Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, de même que sur le site internet de la municipalité, ce lundi 30 août 2021 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 30 août 2021,



Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire trésorier